

L'affaire Molac : la mise à mort de la langue bretonne.

LES BRETONS : ESCLAVES ET FIERS DE L'ÊTRE. Avec la France, à tous les coups on gagne ! Avec les Bretons, à tous les coups on perd. (2003 et 2008; piquêre de rappel en 2021)

IL NE SERT A RIEN DE TENTER DE LEUR DIRE LA VERITE : CE SONT DES LOSERS DEFINITIFS. J'ai prévenu plus de DIX FOIS Lefur et Molac de ne pas se moquer de nous. La France ne connaît qu'un langage : la force. Voici un article publié en 2008 : "J'AI HONTE D'ÊTRE BRETON : LA FRANCE POURSUIT SON OEUVRE CIVILISATRICE EN BRETAGNE ET EN CORSE : L'ERADICATION DES LANGUES NATIONALES DE L'HEXAGONE . MARC LE FUR, BRETON NAIF PARMIS LES NAIFS, TROMPE PAR UN NOUVEAU MENSONGE DE LA FRANCE Nous avons, une fois de plus, dans un avertissement solennel, dénoncé en 2008, la tromperie immonde de la France, réitérée une fois de plus, lors de la prétendue révision de l'article 2 de la constitution, au terme de laquelle les langues qualifiées de « régionales » par la France, allaient désormais accéder à un avenir radieux. M. Marc LEFUR, avec une naïveté incroyable, vu son âge, avait discerné dans cette « réforme » un événement exceptionnel : L'amendement Le Fur (2008). Le site **Errances**, sous la plume de Alain, le 21 avril 2008, reproduit la déclaration de Marc Le Fur, député, sur ABP: » *Je me réjouis que le Premier Ministre tienne l'engagement qu'il avait pris à ma demande sur les langues régionales. Il avait promis un débat à l'Assemblée sur les langues régionales préalable à la réforme institutionnelle. Ce sera le cas le 7 mai prochain* ». « *Ce débat est historique. (Historique ? Ou hytoryque ?). C'est la première fois qu'il a lieu à l'Assemblée. De nombreux députés issus des régions concernées se mobilisent d'ores et déjà sur ce sujet et je les invite tous à être présents le 7 mai prochain dans l'hémicycle* ». MA REACTION EST IMMEDIATE, ET TRES FERME : « C'est une pitié de croire que le débat provoqué par M. Le Fur au Parlement sur les langues dites « régionales », va apporter quoi que ce soit de positif : les bretons vont encore être saoulés de paroles INEPTES. Ils vont croire ce qu'on va leur dire. Et ils seront roulés, COMME TOUJOURS. M. Le FUR se met le doigt dans l'oeil : depuis l'invasion de 1487, la France n' a cessé de violer le droit national et le droit international en Bretagne. Il n'y a aucune raison que cela s'arrête. Cela n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui. Interdire la transmission de la langue nationale aux enfants, l'enseignement de son histoire à un peuple, est plus que monstrueux: c'est débile et imbécile; la France s'expose à voir renaître à son encontre, d'une manière sottre, une haine qui s'était fortement

atténuée, sous l'effet du lavage de cerveaux opéré de 1789 à 1950 sur les Bretons. Cependant, je souscris, bien sûr, à sa tentative, ne serait-ce que parce qu'elle va permettre aux imbéciles jacobins de confirmer une nouvelle fois les violations du droit qu'ils affectionnent, aux parlementaires français que nous devons absolument nous affranchir de leur nullité, et aux sujets passifs de Bretagne et de France de dire Amen, selon leurs bonnes habitudes. » 2013 : LA SITUATION S'EST DETERIOREE EN BRETAGNE COMME AILLEURS. Les faits confirment ma position, qui ne comporte **aucune** réserve. Je suis arrivé à paris, en octobre 1966, et, dès mon arrivée, je suis reçu au ministère des affaires sociales, place de Fontenoy, qui accepte de mettre toute sa documentation à ma disposition pour la préparation de ma thèse de doctorat en médecine sur les régime de protection sociale contre les accidents du travail. Je deviens – entre autres choses, un spécialiste de ce régime, dont je préconise la suppression pure et simple. Dix ans plus tard, madame Jeanne NETTER, directrice du service, qui m'avait accueilli en 1966, entre dans l'équipe rédactionnelle que je dirige. (voir : Mélenec, Netter, Styger ...).. Mes relations, très cordiales avec ce ministère, se poursuivent jusqu'en 2008, soit 42 ans plus tard. J'ai une expérience unique des contacts, des échanges, des consultations sollicitées par ce ministère, comme avec d'autres. Outre ma connaissance de l'histoire, **je sais ce que valent les promesses de la France à l'égard des peuples qu'elle a colonisés**. Cela ne m'a jamais empêché, puisque le sort a voulu que je vive à Paris, que je me comporte avec une probité absolue à l'égard de ce pays, qui m'a accueilli, sans jamais cesser de condamner les actes criminels qui ont été perpétrés en Bretagne : les deux ne s'excluent pas, mais s'imposent comme le seul comportement possible. Y compris en dénonçant ouvertement ces actes, sans jamais dissimuler mes opinions. Cela, je crois, m'a valu une certaine estime : le Médiateur de la République s'est déplacé, en personne, à Nantes, en 1996, dans notre capitale historique, pour assister à la soutenance de ma thèse de doctorat en droit, devant ma faculté d'origine : il m'a honoré de sa présence, même, en siégeant dans mon jury de thèse, fait unique dans les annales. J'étais à l'époque candidat à sa succession. Vingt de ses collaborateurs ont assisté à la conférence que j'ai donnée au Sénat sur la Duchesse Anne, et les invasions de la Bretagne de 1487 à 1491 : on ne peut pas dire que mes opinions aient été dissimulées ou ignorées. Personne ne demande aujourd'hui aux Bretons de courber la tête. C'est se respecter soi même et ses interlocuteurs que de dire ce que l'on pense : personne n'apprécie l'hypocrisie. M. MOLAC, DEPUTE, VIENT D'ENRICHIR CE DEBAT EN 2013, sur la langue bretonne, D'UNE PORTEE EXCEPTIONNELLEMENT HAUTE, à la mesure du génie breton : il y voit un acte de refondation de l'Ecole. RIEN MOINS !!!!!!!!!!! « Je tiens à exprimer ma satisfaction devant la confirmation par l'Assemblée nationale de la nouvelle place donnée aux langues

régionales dans le Projet de loi de Refondation de l'école dont l'examen vient de s'achever cette nuit ... Le nouveau projet de loi reconnaît pour la première fois dans notre législation l'enseignement bilingue français – langue régionale.... C'est la première fois qu'une loi est aussi explicite sur l'enseignement et la prise en compte des Langues régionales dans l'Education nationale. Elle permettra une sécurisation juridique de l'enseignement de ces langues et un rapport de force rééquilibré avec les rectorats à qui l'on pourra opposer la nouvelle loi (sic !!!!). (C'est un) saut qualitatif qui vient d'être effectué cette nuit par la majorité à l'Assemblée nationale ... C'est une victoire collective qui devra en appeler d'autres quant à la promotion de nos langues (sic !!!). Nous attendons désormais que les retombées positives de la loi se répercutent sur le terrain, notamment en termes de textes réglementaires et de moyens spécifiques. ■



II _ UNE VICTOIRE ? UNE VICTOIRE COLLECTIVE ? (SUITE DE LA CHRONIQUE SUR LES HEROS BRETONS). Une promotion de nos langues !!!! **Les Bretons sont-ils des larves ? Ou des sots ?** Attendez mes bons ! Vous allez voir ce que vous allez voir ! Depuis 2008, la situation s'est encore aggravée en Bretagne. Nous avons perdu de nombreux locuteurs. Combien ? 5000 ? 10 000 ? 20 000 ? 30 000 ? Probablement davantage. M. Marc LE FUR, qui a joué un rôle actif dans l'inutile réforme de 2008, reconnaît l'échec patent de cette manipulation mentale, destinée à gagner du temps : l'inertie des Bretons est une victoire assurée pour la France : notre langue se meurt, dans quelques années, le processus sera irréversible, s'il ne l'est déjà – ce que je pense personnellement. M. LE FUR, vous et les autres parlementaires, qu'avez vous fait, pendant ce temps, pour dénoncer l'insupportable manipulation dont nous sommes victimes ? Avez vous levé UN SEUL DOIGT DE VOS DEUX MAINS pour demander compte à la France des actes abominables qu'elle a commis en Bretagne ?

Et pour lui demander de se mettre à genoux pour solliciter le pardon des Bretons ? Vos fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale (des français) comptent-elles davantage que vos devoirs impératifs à l'égard de votre Pays, qui n'est en aucun cas la France ? Pourquoi vous obstinez vous à désigner notre langue, antérieure au français, comme **un patois régional** ? **Ne savez vous pas que les Bretons sont une nation à part entière, identifiée avant le Christ par les auteurs antiques, et que la nation française ne prend consistance que mille cinq cents ans plus tard** **????** SEULE LA RESTAURATION D'UN ETAT BRETON PEUT SAUVER LA LANGUE BRETONNE. Si les Bretons ne se réveillent pas, la langue sera morte avant 20 ans. **POUVONS NOUS, BRETONS, CONTINUER A VIVRE DANS LA HONTE ET LA LÂCHETE** ? Nos parents, nos grands parents, nos arrières grands parents furent contraints, après la prétendue révolution de 1789, le cerveau écrasé et laminé par l'effroyable fer à repasser des dérangés mentaux, de courber l'échine. Ils n'eurent pas la force de faire autrement. Ils étaient des victimes, leurs tortionnaires étaient des bourreaux. Nous souffrons encore au quotidien de ce que, peuple fier, nous n'avons jamais accepté au cours de notre histoire. Les temps ont changé : aucune concession ne peut plus être faite, lorsqu'il s'agit de notre dignité et de la vérité.